

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Département du Puy de Dôme (63)

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2022
d'agents techniques des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par l'École nationale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (Établissement de formation de Clermont-Ferrand - département du Puy-de-Dôme).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **26 décembre 2022**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

Fonctions de gardiennage-surveillance

L'activité consiste à assurer la garde de l'immeuble et la surveillance des locaux sans garde de nuit.

Sont notamment prévus :

- Sécurité des accès (hall d'entrée, salles, bureaux, dégagements, sous-sol, parking...).
- Fermeture et ouverture des accès conformément aux consignes particulières (portails, parkings et piétons, portes d'entrées principales, du public et du personnel et portes secondaires périmétriques, fenêtres, etc).
- Surveillance des accès de jour lors de l'arrivée et du départ des usagers et des agents et pendant la plage méridienne (hors sa propre pause), ainsi que la surveillance, durant les horaires de travail, des locaux auxquels le public peut avoir accès et du bon fonctionnement des contrôles d'accès.
- Surveillance en dehors des heures d'ouverture et en fonction des spécificités locales.
- Tenue du standard téléphonique de l'établissement.
- Réception des personnels des entreprises de travaux et de services.
- Surveillance du respect des prescriptions générales et particulières de prévention incendie.
- Gestion des incidents en lien avec la hiérarchie.
- Divers travaux de prévention et mise en sécurité si nécessaire.
- Toutes Interventions à la demande du responsable de la logistique et de la sécurité.

Fonctions au titre des services communs

- L'agent participe à des activités relatives à la gestion des services communs et réalise à ce titre des tâches liées à l'entretien de l'immeuble, des travaux de maintenance, de manutention et de soutien logistique.
- Il peut également être appelé à participer occasionnellement à certains travaux annexes.
- Il contribue ainsi au bon fonctionnement des services de l'établissement de formation.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de l'Ecole Nationale des Finances publiques – Établissement de Clermont-Ferrand.

Adresse : 1, rue Ledru 63033 Clermont-Ferrand Cedex

Personnes à contacter :

- Jean-Michel MAURIN, responsable service ressources humaines

- Téléphone : 04 73 34 70 22

- Adresse courriel : jean-michel.maurin@dgfip.finances.gouv.fr

OU

- Béatrice BAS, inspectrice ressources humaines

- Téléphone : 04 73 34 48 11

- Adresse courriel : beatrice.bas@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

Il sera à adresser par courriel à Jean-Michel MAURIN et Béatrice BAS dont les coordonnées figurent ci-dessus.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de l'ENFIP- Établissement de Clermont-Ferrand s'effectue à compter du 31 octobre 2022.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de l'ENFIP- Etablissement de Clermont-Ferrand est fixée au 25 novembre 2022.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.